



AREVA - Business Group Mines
BGM/DRES/DAM/ENV

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
CORREZE

Rue Sylvain COMBES
19012 TULLE cedex

Bessines, le 26/08/2010

Réf : BGM/DRES/DAM/ENV CE 10/239 - CAS / VBY

Objet : Sites miniers uranifères et points de captage AEP

Monsieur,

Faisant suite aux différentes réunions de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative aux sites miniers uranifères du département de la Corrèze, et des éléments relatifs à la localisation des captages AEP situés dans leur environnement que vous nous avez transmis, vous trouverez en pièces jointes les cartes IGN avec report des éléments miniers (galeries, verses à stériles, mines à ciel ouvert, plateformes) et des captages et leurs bassins versants associés. En première analyse, et sous réserve d'éléments complémentaires liés aux caractéristiques des points de captage (source ou forage, profondeur des aquifères exploités ...) il ressort :

1 - Captages Vialores aval 1, Vialores amont 2 et Chadirac 3 (communes d'AURIAC, ST JULIEN-AUX-BOIS, ST PRIEST)

Les captages sont situés en tête du bassin versant du ruisseau du Pré Bos. Seul le site de la Besse est pour partie concerné par ce bassin. Les écoulements de surface soumis à influence minière sont le ruisseau de la Rochette vers le sud, et un ruisseau affluent rive gauche du Pré Bos vers le nord. Des prélèvements réalisés récemment sur Pré Bos en amont du point de confluence avec ce ruisseau sous influence minière ne met en évidence aucune anomalie radiologique (mars 2010 : Ra₂₂₆ soluble < 0,02 Bq/l, uranium₂₃₈ soluble < 1 µg/l). Une influence minière sur les eaux de surface des points de captage peut donc être exclue.

Par ailleurs, la cote du réservoir minier (niveau de noyage des travaux souterrains) a été vérifiée au travers d'un piézomètre : il se situe à la cote 610 NGF, soit à environ 40 m sous la cote de surface des points de captage (cote 650 m NGF environ). Une influence par les eaux souterraines profondes peut donc également être écartée.

C.F.M. - Compagnie Française de Mokta

1, avenue du Brugeaud - 87250 BESSINES - Tél. : 05 55 60 50 70 - Fax : 05 55 60 50 80

Siège Social :

33 rue La Fayette - 75002 PARIS - France SA AU CAPITAL DE 6 630 830 Euros - 552 112 710 RCS PARIS

Pour les autres sites miniers à proximité, on constate :

- le puits Marinié (puits 17 m de profondeur et galerie de 25 m : cotes travaux compris entre 555 et 538 m NGF) est localisé en aval hydraulique des captage en fond de vallée du ruisseau de la Glane de Servières, milieu récepteur du ruisseau de Pré Bos,
- la partie sud du site de la Besse, les sites de la Clare, des Jaladis, des Biaurottes et de la Porte drainés par le ruisseau de la Rochette (dénommé Riou Tort en aval), sont sans lien avec le bassin versant des captages.

2 – Captage du Feyt (commune de CHAMPAGNAC-LA-NOUAILLE)

Le captage du Feyt est situé en tête de bassin d'un réseau de ruisseaux affluents rive droite de la Doustre. Le site du Peuch (1 puits de 30 m et une amorce de galerie : cote 584 m NGF – 554 m NGF) n'est pas localisé à l'intérieur de ce bassin versant. Le captage est par ailleurs situé à une cote supérieure de l'ordre de 20 m (600 m NGF) à celle des travaux miniers.

3 – Captage de Vialatte (commune de CHAMPAGNAC-LA-NOUAILLE)

Le captage de Vialatte est situé en tête de bassin d'un ruisseau rive gauche du ruisseau de Bourre, dont le bassin versant amont est concerné par le site du Peuch. La position topographique du captage (cote 570 m NGF) au droit du ruisseau de Bourre (cote < 550 m NGF) exclut toute influence du site minier).

4 – Captage du Bourg Chapelle Spinasse (commune de CHAPELLE SPINASSE)

Ce captage semble situé dans l'emprise directe du site du Châtaignier (mine à ciel ouvert remblayée – cotes 593 à 558 m NGF). Aucun écoulement n'a été repéré sur le site. Les eaux prélevées dans le ruisseau de Barras qui prend sa source en aval immédiat du site n'ont pas révélé d'anomalie particulière (uranium 238 soluble = 1,8 µg/l, Ra 226 soluble = 0,02 Bq/l). Une attention particulière sur les résultats d'analyse des eaux du captage doit être néanmoins portée.

5 – Captages de Puy Faux Chauffour, Puy Combasteix les Pins, Moulin de Boule (commune d'EGLETONS)

Ces captages sont situés en tête de bassin hors influence minière (site de la Vedrenne) ou sur un bassin versant voisin.

Puy Faux Chauffour : tête de bassin du ruisseau de la Glane – non concerné par le site minier.

Puy Combasteix les Pins : tête de bassin du ruisseau de Rabinel en amont hydraulique du site (cote 690 m NGF) – site de Vedrenne (cote 590 à 547 m NGF).

Moulin de Boule (captage abandonné) : bassin du ruisseau d'Egletons non concerné par le site de la Vedrenne.

6 – Captage abandonné du forage Lieuteret 1 (commune de DARNETS)

Le forage est situé dans le bassin versant du ruisseau de l'étang de la forêt, le site minier de la Barrière (1 puits de 44 m de profondeur et deux galeries aux niveaux – 20 et – 40 m) est situé dans le bassin versant voisin de la Soudeillette.

7 – Captage de Soubre 2 (commune de DAVIGNAC)

Le captage de Soubre 2 est situé dans le bassin versant du ruisseau du Mas, les sites miniers du Boucheron (mine à ciel ouvert en eau : cote 660 à 639 m NGF) et du Jacquet (mine à ciel ouvert (cote 720 à 706 m NGF)) et travaux miniers souterrains (travers bancs) sont situés sur le bassin versant voisin de la Soudeillette.

8 – Captages du Tourondel Puy des Jantes, forages de Cliat 1 et 4, source du Mas (commune de MEYRIGNAC L'EGLISE)

Ces captages sont situés sur un ensemble de sous bassins versants rive gauche de la Douyge. Une influence du site minier de la Brejade (1 puits de 120 m de profondeur et 7 niveaux de galeries tracés tous les 15 à 20 m) est probable pour les forages de Cliat 1 et 4 (aval hydraulique du site minier dans le même sous bassin versant) et pour la source du Mas (résurgence de source dans un sous bassin versant en lien potentiel avec l'aquifère minier).

La qualité des eaux du réservoir minier demeure à ce jour inconnue. Des écoulements ont été repérés en pied de verses : les concentrations en radioéléments sont faibles (U_{238} soluble = 2 $\mu\text{g/l}$, Ra_{226} soluble = 0,08 Bq/l) et sans impact sur le ruisseau (U_{238} soluble = 1 $\mu\text{g/l}$, Ra_{226} soluble < 0,02 Bq/l).

Une attention particulière doit être portée à ces trois captages.

9 – Captages de Lareveyrasse, Font Vieille, Charneyssier, source du Rat, source de Malsagne (commune de PEYRELEVADE)

Aucun travail minier n'a été réalisé dans le secteur de Salamanière. Les activités ont consisté en des travaux de prospection (tranchées faites manuellement sur des indices uranifères, sondages de faible profondeur) sans conduire à des travaux de reconnaissance par petits chantiers, ou exploitation de tranchées de plus grande ampleur.

10 – Captages du Mas le Pouge 1 et 2, Bois du Vernot 2 et 3, Bretenoux 1, 2 et 3, Tafalechas, Andouze (commune de MILLEVACHES)

Le site minier du Longy (mine à ciel ouvert en eau - cote 890 à 840 m NGF) est localisé en tête du bassin du ruisseau du Longy (dénommé de Feysac, puis de Malpouge en aval) sur le flanc nord du cours d'eau.

La majorité des captages est située sur des sous bassins sur le flanc sud du cours d'eau précité ou sur des bassins versants voisins. Aucun lien entre l'aquifère de la mine à ciel ouvert et les captages n'est établi ou ne semble être potentiel.

Le constat, ainsi établi, demeure un travail de première approche que nous nous proposons d'approfondir lors d'une rencontre qui pourrait être organisée au sein de vos locaux si vous le souhaitez.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef d'Etablissement,

P.J. : 8.